



## PROCES VERBAL - CONSEIL MUNICIPAL

DU MARDI 23 MARS 2021 A 20H30

DATE DE CONVOCAATION : 13/03/2021

DATE D'AFFICHAGE : 30/03/2021

PRESENTS : Patrick POCHON Maire, M. René MOULIN, Mme Françoise GREHIER , Mme Nathalie BIEL adjoints – M. Christian CAME, Mme Florence MILLET, M. Sylvain BOUILLON, Stéphane CHOULER, M. Bruno ROUSSEREAU, M. Florent VOULOIR, Mme Emmanuelle LEDENT

ABSENTS EXCUSES :

ABSENTS : /

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Florence MILLET

ORDRE DU JOUR : Urbanisme -- Vote du taux des taxes -- Vote du compte administratif 2020 de la M14 et reprise des résultats -- Approbation du compte de gestion du percepteur -- Présentation et vote du budget primitif 2021 de la M14 -- Vote des subventions annuelles -- Nomination d'un membre du Conseil Municipal en tant que référent PLUi -- Divers

Le Compte rendu du Conseil Municipal du 6 février 2021 est adopté à l'unanimité.

### 1) URBANISME :

Le 19/12/2020 -- Monsieur Michel CHATTÉ : 75 rue de Vezu – Dépôt d'une déclaration préalable pour la construction d'une piscine en dur, de 9m sur 5m, profondeur de 1.10 à 1.65m. Liner couleur sable. Circuit d'eau fermé, pas de rejet à l'égout. Sécurité couverture type volet immergé. Margelles ton pierre. Avis favorable de la commission d'urbanisme du 09/01/2021. Avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France assorti d'une proposition de prescription. Arrêté d'autorisation délivré le 25 février 2021.

Le 16/01/2021 -- Madame CADIER Odile – SARL VIA CANTARE : 46 rue du Père Bard Lot B – Dépôt d'une demande de permis de construire pour une maison individuelle avec garage accolé. Démolition d'un ancien garage, d'un atelier et d'un mur. Avis favorable de la commission urbanisme sous réserve des prescriptions de l'ABF. Demande de pièces complémentaires du service instructeur de Fontainebleau le 01/02/2021. Dossier soumis à l'ABF, à la CAPF, au PNRGF (SPANC) et ENEDIS pour avis. Avis favorable d'ENEDIS du 1<sup>er</sup> mars, de la CAPF du 18 février et du PNRGF (SPANC) du 9 février 2021.

Le 09/03/2021 – Madame CADIER Odile – SARL VIA CANTARE : 46 rue du Père Bard Lot A – Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour le remplacement des huisseries existantes par des portes fenêtres en bois et verre, peinture à l'identique et le remplacement du plastique jaune de couverture au dessus de l'accès au grenier par des tuiles plates conformes à la région du gâtinais. Avis favorable de la commission d'urbanisme du 12 mars 2021.

Le 13/03/2021 – Madame CHAVANNEAU Séverine : 3 rue de la cave aux moines, hameau de Mainbervilliers – Dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la construction d'une clôture en grillage rigide vert, hauteur 1.93m et d'une haie végétale avec essence d'arbre local d'après la liste du PNRGF et la construction d'un mur crépi de 2 m au niveau du portail, à l'identique du mur déjà existant. Avis favorable de la commission d'urbanisme du 12 mars 2021.

## 2) VOTE DU TAUX DES TAXES 2021

Le Maire rappelle que la CFE (Cotisation foncières des entreprises) est perçue par la CAPF (Communauté d'Agglomération du pays de Fontainebleau).

Les taux communaux étaient pour l'année 2020 :

<u>Taux communaux</u>	<u>2020</u>
Taxe d'habitation	8,45%
Taxe foncière sur le bâti	13,04%
Taxe foncière sur le non bâti	31,07%

Le Maire propose les taux suivants pour l'année 2021 sachant qu'afin de maintenir une pression fiscale identique à 2020, le taux de foncier bâti de 2021 devra être égal au taux communal de 2020 majoré du taux départemental de 2020 (18% pour la Seine-et-Marne) :

<u>Taux communaux</u>	<u>2021</u>
Taxe d'habitation	8,45%
Taxe foncière sur le bâti	13,04% + taux départemental (18%)
Taxe foncière sur le non bâti	31,07%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote les taux proposés pour l'année 2021 (taux communaux identiques à ceux de l'année 2020).

## 3) PRESENTATION ET VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF M14 – 2020

Monsieur René MOULIN, 1<sup>er</sup> adjoint, Président de séance donne lecture par chapitre des résultats 2020 qui sont les suivants :

Excédent de fonctionnement :	283 249,47 €
Déficit d'investissement :	27 366,60 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement :	28 608,00 €

**EXCÉDENT TOTAL DU BUDGET PRINCIPAL : 227 274,87 €**

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote, le compte administratif de la M14 tel qu'il est présenté.

## 4) REPRISE DES RESULTATS 2020

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote et autorise la reprise de l'excédent de fonctionnement de 227 274,87 € au compte R002 du Budget Primitif M14 2021 et le déficit d'investissement de 27 366,60 € au compte D001 du budget primitif M14 2021.

Les montants de 28 608,00€ des restes à réaliser en investissement et du déficit d'investissement de 27 366,60 € seront portés au compte 1068 du BP 2021.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité, approuvent la reprise des résultats proposée.

## 5) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DU PERCEPTEUR 2020

Le compte de gestion présenté par Mme le percepteur pour la M14, étant conforme au compte administratif, est adopté à l'unanimité des membres présents.

## 6) PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF M14 2021 PAR CHAPITRE

<u>Section de fonctionnement</u>	
Dépenses	432 878,61 €
Recettes	432 878,61 €

<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses	786 686,00 €
Recettes	786 686,00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, vote, le Budget primitif 2021 tel qu'il est présenté.

## 7) SUBVENTIONS 2021

Monsieur le Maire donne lecture des différentes demandes :

Après en avoir délibéré, les membres du conseil présents décident d'attribuer pour l'année 2021 les subventions aux associations suivantes (compte 6574) :

	<u>2020</u>	<u>2021</u>
Club cyclo tourisme	150 €	150 €
FNACA	50 €	50 €
L'amicale des aînés ruraux	150 €	150 €
Association sportive du collège	50 €	50 €
Association des JSP	50 €	50 €
Les Amis du Patrimoine	100 €	100 €
La Boisséenne	200 €	300 €
As. De sauvegarde de l'église st Martin	300 €	300 €
ACAD	300 €	300 €
UMF	250 €	0 €
Soutien Facile		300 €
Judo club d'Egreville		0 €
AFM		0 €
Contact victimes et avenir		0 €
<b>Total 2021</b>		<b>1750€</b>

## 8) DIVERS

- **Présentation des nouvelles modalités d'organisation et de fonctionnement du groupement d'achats sud Seine-et-Marnais.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle convention dite convention « cadre » en remplacement de la convention en vigueur. Cette convention doit être approuvée par délibération de chacune des communes ou entités souhaitant faire partie du groupement GAS77.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, approuve la convention dite cadre et autorise la Maire à la signer.

- **Présentation de la convention territoriale globale et nomination d'un représentant de la commune pour assister aux ateliers de travail**

La convention territoriale globale (CTG) correspond à une démarche partenariale engagée par la CAF depuis 2009. Elle se substitue au CEJ (Contrat enfance jeunesse) depuis 2020 et se caractérise par la mise en place d'un nouveau socle de relation contractuelle avec les Collectivités locales en privilégiant le périmètre des Epci.

Les enjeux de la CTG sont d'apporter une lisibilité territoriale à la politique de la CAF, d'améliorer le service rendu aux familles et de renforcer la coopération et la gouvernance partenariale.

Suite à la présentation de la CTG au bureau des Maires du Pays de Fontainebleau le 11 février 2021, une première phase correspondant à 5 ateliers est mise en place en mars et avril afin d'élaborer un diagnostic territorial partagé et un plan d'actions 2021-2025.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de désigner un membre correspondant CTG afin de représenter la Commune. Madame Florence MILLET est désignée.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, nomme Madame Florence MILLET correspondant CTG.

- **Nomination d'un référent PLUi**

Suite au bureau communautaire du 11 mars 2021, Monsieur le Maire propose de nommer un référent PLUi parmi les membres du Conseil afin de représenter la Commune.

Le PLUi est un projet de territoire partagé pour faire face aux questions d'étalement urbain, de préservation de la biodiversité, d'économie des ressources, de déplacements plus durables et de pénurie de logements.

Les enjeux actuels exigent que ces questions soient prises en compte sur un territoire plus vaste. L'Intercommunalité est souvent désormais l'échelle la plus pertinente pour coordonner les politiques d'urbanisme, d'habitat et de déplacements.

Le plan local d'urbanisme couvre l'intégralité du territoire communautaire, on parle alors de PLU intercommunal ou communautaire (PLUi) instauré par la loi portant Engagement Naturel pour l'Environnement (ENE) du 12/07/2010. Il exprime un projet commun et la solidarité entre les territoires.

Les objectifs du PLUi sont de protéger l'écrin du Pays de Fontainebleau et valoriser les patrimoines bâtis naturels et paysagers marqueurs de l'identité du territoire, d'affirmer une stratégie économique portée sur le tourisme vert, la filière équestre, le tissu économique de proximité et les entreprises à forte valeur ajoutée et de faire du Pays de Fontainebleau un lieu de vie durable et équitable au service de l'habitat.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents nomme Monsieur Christian CAME référent PLUi.

- **Point sur l'antenne**

Monsieur le Maire fait le point sur le dossier de téléphonie mobile.

Le site pour l'implantation de l'antenne SFR afin de couvrir la zone blanche de Boissy et de la vallée dans le cadre du programme New-Deal n'est pas encore trouvé.

Pour conserver une bonne couverture, le périmètre idéal d'après l'opérateur, se situe vers le château d'eau mais le Conseil Municipal reste très vigilant pour que l'impact visuel soit le plus atténué.

Les deux premiers lieux étudiés par SFR ne peuvent pas être retenus. Cela impliquerait des procédures lourdes de révision du PLU, de l'EBC et de la bande des 50 mètres de protection des EBC de plus de 100 ha ; ils avaient l'avantage d'être plus éloignés de la route et donc de moins heurter le paysage.

Le Maire explique qu'il faut faire des concessions entre une couverture convenable du réseau sur notre territoire pour satisfaire nos administrés et leur sécurité et trouver l'endroit adapté causant l'impact visuel le plus modéré.

Deux propositions sont faites par la commune à l'opérateur :

Sur la parcelle communale face au château d'eau. L'implantation serait au fond de cette parcelle avec un aménagement paysager pour estomper la base de l'antenne.

La seconde proposition est dans la parcelle agricole en limite du château d'eau afin que l'antenne soit dans l'alignement de celui-ci.

Il reste un obstacle ; ces 2 lieux proposés se trouvent aussi dans la bande des 50 mètres.

Après entretien avec la Préfecture, une demande d'autorisation auprès de Monsieur le Préfet a été déposée pour ces 2 possibilités.

L'installation dans cette parcelle agricole en dehors de cette zone aurait un effet visuel beaucoup plus dommageable à l'environnement.

## **Remerciements suite à la distribution des paniers gourmands**

En raison des mesures sanitaires il a été impossible d'organiser le repas de nos aînés cette année. Des paniers garnis de produits locaux de valeur équivalente au repas offert traditionnellement ont donc été distribués lors du premier week-end de mars. Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal des messages de remerciements reçus suite à cette distribution.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h30.



Le Maire,  
Patrick POCHON

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Pochon", written over the official seal.